



PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2016

Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Grace à des rattrapages d'impôts de contribuables fortunés en provenance de l'année 2011 de plus de CHF 650'000.00, ainsi que le report ou l'économie sur plusieurs dépenses, nous pouvons vous présenter une nouvelle fois des comptes positifs, qui après des constitutions de provisions se sont soldés par un excédent de recettes de CHF 651'381.96. Nous avons prévu le budget avec un excédent de charges de CHF 583'740.00. Les dépenses communales n'excèdent que très rarement les montants budgétés et sont bien contrôlées depuis de nombreuses années.

Rubrique 2. Finances.

Pour 2015, notre taux d'impôt est resté inchangé à 53 cts comme en 2014.
L'impôt sur le revenu est de CHF 200'000.00 au-dessus du budget et l'impôt sur la fortune de plus de CHF 500'000.00.

Les revenus conjoncturels sont irréguliers par rapport aux montants budgétés.
Les droits de mutation sont au niveau des comptes 2014, mais en dessous du budget ; les gains immobiliers au-dessus des comptes 2014 et du budget 2015. Pas d'encaissement d'impôts sur les successions et donations.
Pour rappel, les montants au budget correspondent au rendement des impôts 2013 qui servent à l'Etat de Vaud à fixer les acomptes péréquation et facture sociale.

Rubrique 210.4800 = prélèvement à la réserve pour des charges de défalcation (voir 210.3300).
Une provision de CHF 500'000.00 existe au bilan dans le 9282.21 « Fonds de Réserve Débiteurs » pour palier à une demande de restituer des acomptes pour contribuables fortunés.

Rubrique 22. Service Financier.

220.4800 Prélèvement à la réserve de CHF 200'000.00 attribués en 2014 pour la facture finale de la péréquation 2014, ainsi que prélèvement pour niveler les pertes sur nos débiteurs.

220.3800 Réserve attribuée à la facture finale péréquation 2015, CHF 200'000.00.

Selon **tableau des investissements 2015** en annexe, le bâtiment de l'enfance a été terminé et repris dans son intégralité par l'AISGE, sauf la cour pour un montant de CHF 400'014.55 qui reste dans notre patrimoine administratif, mais dont le montant précité a été amorti par prélèvement à la réserve pour investissements futurs.

Le préavis 02/2014, aménagement du trottoir route de Genolier, initialement bouclé en 2014, a été ré-ouvert pour le passage d'écritures en retard, d'une part en raison d'importants délais pour la fourniture de mâts d'un montant de CHF 15'228.85, travaux réalisés en juillet 2015. Une facture de CHF 31'147.50 du NStCM, qui faisait partie d'un décompte final de l'ingénieur, ainsi qu'une indemnisation à payer pour expropriation doivent encore être comptabilisées en 2016. (Montant du préavis CHF 154'332.00, utilisé à raison de CHF 101'027.05 à fin 2015, bouclé fin 2014 avec un solde de CHF 85'798.20)

Actions Sadec compte 9153.45 – amortissement de l'augmentation de capital de 189 actions.
Actions Télé-Dôle compte 9153.10 – actions sortiront en 2016.
Aucun autre préavis n'a été bouclé.

Rubrique 45. Ordures ménagères, déchetterie et élimination.

Ces comptes sont pratiquement équilibrés.

La notice de la DGE sur le financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité n'autorise aux communes de couvrir par les impôts que les déchets spéciaux (carnés, solvants, routes, inertes, etc.)

De ce fait, la taxe de base de CHF 100.00 pour déchets ménagers valorisables devrait rester en vigueur pour 2017.

Rubrique 72. Prévoyance Sociale.

Réserve dissoute et reconstituée pour la facture finale 2015, CHF 300'000.00.

Réforme de la péréquation intercommunale.

L'impact de la RIE III votée dernièrement (3^e réforme des impôts sur les entreprises), se traduira pour les communes par la répartition solidaire d'une perte de près de CHF 100 millions.

Le Conseil d'Etat, lors d'une conférence de presse en janvier 2016, annonçait une adaptation de la péréquation intercommunale pour 2017 déjà.

Actuellement, des pourparlers sont en cours entre l'UCV (Union de Communes Vaudoises) et l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et le Conseil d'Etat pour trouver une solution qui soit la moins défavorable possible pour l'ensemble des communes.

Une projection 2020 basée sur notre taux d'imposition de 53 cts (et non 57 cts comme accepté par votre Conseil dès 2016) prévoit pour Trélex une charge supplémentaire de 6.2 points d'impôts (environ CHF 883'000.00) pour compenser solidairement le manque à gagner du Canton pour la facture sociale, la péréquation intercommunale et la réforme policière. Dossier à suivre ... !

Le bilan de notre commune est sain.

Nos liquidités et disponibilités en fin d'année 2015 avoisinent un montant respectable de CHF 4'782'000.00. (Reprise bâtiment de l'enfance par AISGE)
Notre patrimoine financier (ferme Galé, maison Paul, Auberge) s'élève à près de CHF 4'410'000.00 en légère augmentation.

Le patrimoine administratif est principalement composé de préavis en cours.
Du côté des passifs, les fonds de réserves affectés et les fonds de renouvellement avoisinent les CHF 2'906'000.00 et les fonds de réserve libre CHF 5'173'000.00.
Nos réserves constituées sont largement couvertes à plus de 100 %.

En annexe, vous trouverez le rapport sur la gestion 2015 de la Municipalité qui n'est pas soumis au vote.

Aussi, nous vous présentons ci-après quelques postes dont les fluctuations sont comparées au budget 2015 et qui nous semblent mériter des commentaires :

Chapitre 1 – ADMINISTRATION GENERALE

Page 1/19 – Autorités

-CHF	15'000.00	<u>Conseil Communal</u>
Charges		moins de dépenses que prévues

-CHF	21'000.00	<u>Municipalité</u>
Charges		moins de charges que prévues

Page 2/19 – Administration et Tourisme

- CHF	48'000.00	<u>Administration</u>
Charges		diminution par rapport au budget global 1110.4310 Émoluments en diminution en relation avec les permis

Tourisme

Equilibré,
Taxe de séjour, en relation avec les encaissements

Page 3/19 – Transports publics et Informatique

-CHF	48'000.00	
Charges		Fin participation au Conseil Régional pour transports, CHF 31.00 par habitant sur 5 ans, solde 2015 de CHF 6'472.80 Moins de charges informatiques

Chapitre 2 – FINANCES

Page 4/19 – impôts

-CHF Charges	17'000.00	<u>compte 210.3300</u> défalcations, impôts source rendu, Montant prélevé à la réserve, voir 210.4800
+CHF Charges	44'000.00	<u>compte 210.3800</u> attribution à la réserve Mise à niveau débiteurs à risque impôts et contribuables non taxés
+CHF Revenus	207'000.00	<u>Compte 210.4001</u> voir page 1 du préavis
+CHF Revenus	523'000.00	<u>Compte 210.4002</u> voir page 1 du préavis
-CHF Revenus	28'000.00	voir page 1 du préavis total de trois postes impôts conjoncturels en diminution, soit 210.4050, 210.4040, 210.4411

Page 5/19 - Service financier

+ CHF Charges	243'000.00	220.3522 participation année 2014
+CHF		voir page 1 du préavis Prélèvement et reconstitution de la réserve 220.4800 et 220.3800
+ CHF Revenus	43'000.00	220.4390 = CHF 37'500.00 d'intérêts encaissés sur prêt AISGE CHF 5'800.00 décompte 2011 à 2014 pour commandements de payer

Chapitre 3 - DOMAINES ET BATIMENTS

Page 6/19 – Forêts

+CHF Charges	4'000.00	<u>320. Forêts</u> budget globalement bien tenu par notre garde forestier
+CHF Charges	5'000.00	dans le 322. Chalets & pâturages, manquent les subventions pour les murs, environ CHF 12'000.00 à encaisser en 2016

Pages 7 à 11 sur 19 – Bâtiments communaux

-CHF 156'000.00
Charges

en tout, moins de charges et plus de revenus !

Attention : nouvelle rubrique 84 – Service de la chaleur-force

Greffe

Moins de dépenses !

Auberge

Moins de charges

Collège Marmouzets

Remboursement ECA grêle 2013

Remplacement des stores pour CHF 30'779.00

Salle polyvalente

Imputations internes liées au chapitre 84, voir ci-dessus

Remplacement des stores

Remboursement ECA grêle 2013

Farandole

Remboursement ECA grêle 2013

Petit Collège, détruit en 2013 pour faire place à l'UAPE

Voir préavis page 1 et 2

Eglise

3528.3110 Reporté en 2016

3528.3140 Dégâts liés à la foudre 2014, remboursement ECA en 2015

Ferme Galé

Rubrique équilibrée

Excédent de revenus attribué au fonds de rénovation

Diminution des intérêts à payer suite renouvellement d'hypothèques

Chapitre 4 - TRAVAUX

Pages 12 à 14/19 – urbanisme, routes, ordures, égouts

Urbanisme

Augmentation parts groupement communaux, RDU

Routes

-CHF 95'000.00
Charges

moins de charges que budgété, car préavis 03/15 voté pour
CHF 1'300'000.00

-CHF	23'000.00	Parcs, Promenades, cimetière
Charges		Moins de charges

45. Ordures ménagères, déchèterie et élimination

Les comptes sont pratiquement équilibrés.
Voir page 2 du préavis

+CHF	0	Égouts, épuration
		Équilibré par virement du solde aux fonds de réserve affecté
		Solde du fonds de réserve égouts CHF 793'000.00
		Solde du fonds de réserve épuration CHF 408'000.00
		Les deux en augmentation par rapport 2014

Chapitre 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Page 15/19 – primaire, secondaire

-CHF	25'000.00	primaire
Charges		80 élèves (en 2014 = 89)
		Selon décompte AISGE

-CHF	120'000.00	secondaire
Charges		90 élèves (en 2014 = 104)
		Selon décompte AISGE

Chapitre 6 - POLICE

Page 16/19 – Police, SDIS, PC

-CHF	2'000.00	Police, globalement identique à 2014, rattrapage compensé
Charges		par moins de charges groupements communaux

-CHF	58'000.00	SDIS, réserve constituée et non utilisée pour préavis étude de
Charges		construction de la caserne à Genolier, en cas de refus du préavis, les
		frais d'étude auraient dû être remboursés

+CHF	44'000.00	libération d'un solde pour frais de fonctionnements 2014 et 2015
Revenus		

Chapitre 7 - SECURITE SOCIALE

Page 17/19 – Sécurité Sociale

-CHF	83'000.00	globalement
Charges		Accueil préscolaire selon heures consommées

Prévoyance sociale cantonale

Voir page 2 du préavis

Chapitre 8 - SERVICES INSDUSTRIELS

Pages 18 à 19/19 – Services Industriels et Résultat

+CHF 0

Service des eaux :

Équilibré par virement du solde aux fonds de réserve

Solde du fonds de réserve, en augmentation à CHF 1'319'000.00

Service de la chaleur – force :

Nouveau chapitre

+CHF 651'381.96
Excédent

excédent de revenus, voir explication pages 1 et 2 préavis

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

vu le préavis N° 5/2016 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission de gestion
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide d'accepter le préavis concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex pour l'année comptable 2015, et
de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
A. Bilardo

la Secrétaire adj:
J. Joseph

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 04 avril 2016 et accepté en séance du 2 mai 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 14 juin 2016

Annexes :

- comptes de fonctionnement par ordre administratif
- bilans comparés
- tableau des investissements
- rapport sur la gestion 2015 (non soumis au vote)

